

Comment vous protéger contre le vol au distributeur de billets ?

- Lorsque vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous : soyez très vigilants ;
- Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat ;
- En cas de difficulté avec le distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci est personnel et confidentiel ;
- Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Ayez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

Que faire en cas d'agression ?

- N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs ;
- appelez au secours : criez aussi fort que vous pouvez ;
- Notez le signalement de votre agresseur : âge apparent, taille, corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe des cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire, barbe ou moustache ;

- Ne vous focalisez pas sur un seul détail volontairement très voyant dont votre agresseur se débarrassera dans sa fuite (exemple : écharpe jaune fluorescent) ;
- Relever les caractéristiques des véhicules utilisés par vos agresseurs : couleur, type, marque, numéro d'immatriculation, direction de fuite, etc...

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

CONSEILS AUX PERSONNES AGÉES

La sécurité, c'est l'affaire de TOUS

- L'isolement est un facteur d'insécurité. Ne restez pas isolés, participez à la vie de votre quartier. Adhérez à la vie locale (association, clubs de retraite). Rencontrez d'autres personnes (parents, voisins responsables d'associations, etc...) susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes .
- Les gendarmes ou policiers de votre quartier sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur signaler des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous guider.



Respectez l'environnement – ne pas jeter sur la voie publique

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE

17

SE PRÉMUNIR CONTRE LES VOLS ET LES AGRESSIONS

Recommandations lorsque vous sortez de chez vous

Comment vous protéger contre le vol de votre téléphone portable ?



- Dès l'achat notez ou faites-vous noter le numéro IMEI (15 chiffres). En cas de vol, il vous sera demandé pour le faire bloquer ;
- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public ;
- Redoublez de vigilance, lorsqu'il y a de la foule ;
- Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main. Rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure par exemple) ;
- En cas de vol, portez plainte et avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

Comment vous protéger contre le vol à la tire (pickpocket) et le vol à l'arraché (arrachage du sac à main) ?

- Faites-vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces ;

- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert et facilement saisissable par un passant ;
- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main ;
- Évitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants ;
- Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombres et plus près du mur que de la route en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée ;
- Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé : en cas d'agression n'hésitez pas à crier au secours ;
- Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement. Il peut s'agir d'un prétexte pour profiter de votre inattention et dérober votre portefeuille ou tout autre bien
- Méfiez-vous des deux roues qui empruntent subrepticement le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir à cet égard des intentions malveillantes.

Comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité ?

- Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte méfiez-vous des faux employés EDF, GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux-gendarmes ou policiers et autres usurpateurs de qualité.

- Demandez à voir la carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme ;
- Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile ;
- Ne laissez pas pénétrer de démarcheurs chez vous, à plusieurs ils peuvent facilement détourner votre attention ;
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de l'immeuble ;
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police : dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances » ;
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante révèle une longue absence ;
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez ;
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs
- Si vous donnez vos clés à un ami, un parent ou un voisin, demandez lui d'ouvrir régulièrement les volets pour que votre domicile paraisse habité